



# AVIS DE CONVOCATION

Le 5 septembre 2025

Aux parents de l'école Marie-Soleil-Tougas

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 102 de la loi sur l'instruction publique, vous êtes convoqués à une assemblée générale de parents qui se tiendra :

**Le mercredi 10 septembre 2025 à compter de 19 h**

**Lieu : École Marie-Soleil-Tougas**

**Local : service de garde**

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 septembre 2024.
5. Présentation des rôles et fonctions du conseil d'établissement, du comité de parents et de l'organisme de participation de parents (OPP).
6. Conseil d'établissement
  - 6.1 Présentation des principaux sujets traités en 2024-2025.
  - 6.2 Élection des représentants des parents au conseil d'établissement :
    - 6.2.1 Désignation d'un président d'élection et d'un scrutateur;
    - 6.2.2 Détermination du nombre de postes en élection ;
      - Deux postes de 2 ans
      - Membres substitués
    - 6.2.3 Mise en candidature;
    - 6.2.4 Élection des représentants des parents;
    - 6.2.5 Désignation des représentants des parents.
7. Comité de parents
  - 7.1 Présentation des principaux dossiers de l'année précédente.
  - 7.2 Élection d'un représentant et d'un substitut (facultatif) pour le comité de parents.
8. Organisme de participation des parents (OPP)
  - 8.1 Décision de formation d'un OPP pour 2025-2026 (facultatif);
  - 8.2 Détermination d'un nom de l'OPP;
  - 8.3 Détermination de la composition de l'OPP;
  - 8.4 Élection des membres;
  - 8.5 Définition des règles de fonctionnement de l'OPP.
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée générale
  - 10.1 Signature des formulaires pour les membres du conseil d'établissement.